

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 OCTOBRE 2014

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, TRIBOULIN, COQUARD, GROSMOLLARD, CHEVALIER, GUERPILLON, DUPUY, VINCENT, BLAIN, CHABANNE, SOULARD, JOUBERT, GIRAUD

Absent excusé : Monsieur CHARBONNIER

Absent : Monsieur BIEF

Secrétaire de séance : Madame BLAIN

-
- **Compte rendu de la réunion du 9 septembre 2014:** il est approuvé à l'unanimité.
 - **Acquisition foncière pour création d'un parking rue des Gavots :**
Le conseil détermine une proposition de prix pour l'achat de la parcelle cadastrée AB 202, d'une surface de 513 m² et autorise Mme le Maire à négocier avec le propriétaire. L'aménagement de cet espace permettrait la création de 11 places de stationnement en épis.
 - **Avenant au contrat pluriannuel signé avec le Département du Rhône :**
Il a été décidé d'inscrire dans l'avenant :
 - deux nouvelles opérations:
 - les travaux du clocher (réparation de la grosse cloche et du mécanisme et la pose de grilles devant les volets pour éviter la station des pigeons)
 - la création d'un parking, rue des Gavots
 - la modification d'une opération
 - la baisse du montant de la 1^{ère} tranche de travaux pour le réaménagement de la cure. (12 voix pour et 1 voix contre).
 - **Cession d'une partie du chemin rural Le Darcet:**
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 juin 2012 et expose les conditions dans lesquelles elle a conduit l'instruction du projet d'aliénation d'une partie du chemin rural « Le Darcet » et fait procéder à une enquête publique par Monsieur Raymond REYNARD commissaire-enquêteur désigné par arrêté du 28 juin 2013.
Elle expose que l'enquête publique réalisée du 15 juillet 2013 au 30 juillet 2013 n'a soulevé aucune observation et a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur.
Par conséquent, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de cession de ce terrain appartenant à la commune, d'une contenance de 22 m², à Monsieur et Madame Michel LEVEQUE, demeurant « Le Darcet » à Chambost-Longessaigne.
A l'unanimité des membres présents, il est décidé la cession d'une partie de l'emprise du chemin rural « Le Darcet », qui n'a plus d'autorité publique, à Monsieur et Madame Michel LEVEQUE, moyennant le prix de 500 euros. Il est précisé que les frais d'acte ainsi que les frais d'arpentage seront pris en charge par Monsieur et Madame Michel LEVEQUE.
 - **Servitude de tréfonds :**
A l'unanimité des membres présents, il est décidé d'autoriser Mme le Maire à intervenir à un acte de création de servitude de passage et de tréfonds, grevant la parcelle appartenant à la Commune et cadastrée AB n° 505, au profit de Mme Monique DUMAS, demeurant « Rampeau » à Chambost-Longessaigne, propriétaire de la parcelle cadastrée AB 276. Il est précisé que les frais d'acte ainsi que l'aménagement du passage seront pris en charge par Mme DUMAS.
 - **Projet de classe découverte à l'école :**
Il est décidé à l'unanimité des membres présents de prendre en charge le transport des élèves pour une classe découverte au mois de mars 2015 à Retournac.
L'enseignante s'engage par ailleurs à proposer des activités permettant l'apport de quelques subsides.

- **Contrôle hydraulique des poteaux d'incendie :**

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents de confier à la Société Lyonnaise des Eaux une visite en 2015 de contrôle hydraulique des poteaux d'incendie, moyennant le prix de 48 € par prise d'incendie.

- **Questions diverses :**

- ✓ **Convention Parc Eco Habitat :**

Mme le Maire présente la convention signée en 2012 avec le Parc Eco Habitat en vue d'un diagnostic partagé en économie d'énergie au niveau des bâtiments communaux. La mission n'ayant pu être engagée, il convient d'établir un nouveau document mentionnant un démarrage en 2014 et un achèvement en 2017. La participation communale reste inchangée à savoir 0.50 €/habitant/an.

- ✓ **Changement de logiciel paie comptabilité :**

Mme le Maire informe le conseil que l'obligation de dématérialiser des opérations comptables impose l'acquisition d'un nouveau logiciel pour un montant de 2346 €.

- ✓ **Bâtiment pour office du tourisme :**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la Communauté de Communes proposant aux communes de candidater pour accueillir la Maison du Tourisme. Le conseil décide à l'unanimité des membres présents de ne pas répondre à cette sollicitation estimant qu'il n'est pas stratégique géographiquement que ce service soit installé sur la commune.

- ✓ **Transport des élèves le mercredi :**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Chuzeville, Présidente du Conseil Général qui précise que les élèves de l'école bénéficient désormais du transport scolaire le mercredi en raison d'une obligation à laquelle doit répondre le Conseil Général. Il est précisé que le coût s'élève à 4893€ pour Chambost pour le simple ramassage du mercredi.

- ✓ **Commissions pour la communauté de communes :**

Les élus qui souhaitent siéger au sein de commissions intercommunales sont invités à se faire connaître.

- ✓ **SYndicat mixte d'étude pour le traitement des DEchets MENagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais.:**

Mme le Maire présente le **SYDEMER** Il a pour mission de trouver une solution d'avenir au traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels sur notre territoire du fait de la fermeture prochaine du site de Roche la Molière. Ce syndicat regroupe 204 communes, 9 EPCI et concerne 600 000 habitants. En 2012, considérant que les déchets pouvaient être une ressource, il a été envisagé de travailler à la création d'une nouvelle filière de traitement. La matière organique sera valorisée dans une unité de méthanisation industrielle et la matière combustible donnera lieu à la préparation et valorisation de Combustibles Solides de Récupération (CSR). Et, les déchets restant après ces opérations (soit 20% du total entrant dans la filière) seront traités par enfouissement.

Pour implanter ces futures installations, le Syndicat recherche 10 ha.

- ✓ **Courrier de l'association des handicapés des Monts du lyonnais :**

L'association remercie la municipalité pour la subvention versée.

- ✓ **Plan Local d'Urbanisme :**

Les membres de la commission expliquent que l'étude géologique est rendue obligatoire afin de lever les risques dans les zones sensibles. Elle sera effectuée au cours du mois d'octobre par un cabinet expert pour un montant de 6996 € HT.

Fait en Mairie le 9 octobre 2014

Le maire,